



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/03/2024

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Thierry ROMEY, M. Jean-Pierre LACOUR, M. Christophe BELLIER, Mme Nathalie CHABAL, M. Julien JARRAND-MARTIN, Mme Victoria ROMEY, M. Gérald MARTINI

Absents : M. Damien MONNET, Mme Gaëlle CURTET, M. Franck WODARCZAK, M. Jérémy BEAULIEU, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, Mme Gersande VASSIEUX,

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHABAL

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Objet : Budget Communal : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget communal établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	6 904.83 €		-74 734.45 €	-67 829.62 €
Fonctionnement	390 391.94 €		45 004.03 €	435 395.97 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget communal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget communal pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget communal de l'exercice 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

Objet : Budget communal : Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Mr Gérald Martini, Adjoint, la présidence de séance.

Mr Gérald MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2023 du budget communal qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	768 318.38 €
	Réalisé :	113 335.86 €
	Reste à réaliser :	40 000 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	768 318.38 €
	Réalisé :	45 506.24 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	701 055.55 €
	Réalisé :	361 971.10 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	701 055.55 €
	Réalisé :	797 367.07 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-67 829.62 €
Fonctionnement :	435 395.91 €
Résultat global :	367 566.35 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget communal de l'exercice 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

Objet : Budget communal : affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 45 004.03 € |
| - un excédent reporté de : | 390 391.94 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **435 395.97 €**

- | | |
|---|--------------------|
| - un déficit d'investissement de : | 67 829.62 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 40 000.00 € |

Soit un excédent de financement de : **107 829.62 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	435 395.97 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	107 829.62 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	327 566.35 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	67 829.62 €



Objet : Budget communal : vote du budget primitif

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le budget communal qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	790 412.46 €
<u>Recettes</u>	830 412.46 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	659 266.35 €
<u>Recettes</u>	659 266.35 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	830 412.46 € (dont 40 000.00 € de RAR)
Recettes :	830 412.46€ (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	659 266.35 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	659 266.35 € (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

Objet : Budget eau : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget eau établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	62 137.61 €		-26 780.26 €	35 357.35 €
Fonctionnement	51 061.93 €		-9 526.20 €	41 535.73 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de la Chapelle en Vercors et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget eau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget eau pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget eau de l'exercice 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

Objet : Budget eau : Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Mr Gérald MARTINI, adjoint, la présidence de séance.

Mr Gérald MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2023 du budget eau qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	124 689.54 €
	Réalisé :	42 717.77 €
	Reste à réaliser :	20 000.00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	124 689.54 €
	Réalisé :	78 075.12 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	99 711.93 €
	Réalisé :	57 774.15 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	99 711.93 €
	Réalisé :	99 309.88 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	35 357.35 €
Fonctionnement :	41 535.73 €
Résultat global :	76 893.08 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget eau de l'exercice 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

Objet : Budget eau : affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget eau pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	9 526.20 €
- un excédent reporté de :	51 061.93 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	41 535.73 €

- un excédent d'investissement de :	35 357.35 €
- un déficit des restes à réaliser de :	20 000.00 €
Soit un excédent de financement de :	15 357.35 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	41 535.73 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	41 535.73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	35 357.35 €



Objet : Budget eau : vote du budget primitif

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le budget eau qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	43 507.35 €
Recettes	63 507.35 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	105 135.73 €
Recettes	105 135.73 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	63 507.35 € (dont 20 000.00 € de RAR)
Recettes :	63 507.35 € (dont 10 000.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	105 135.73 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	105 135.73 € (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le budget eau.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

Objet : Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget assainissement établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	187 248.80 €		7 365.00 €	194 613.80 €
Fonctionnement	7 799.68 €		-2 598.19 €	5 201.49 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2023, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget assainissement de l'exercice 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

Objet : Budget assainissement : Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Mr Gérald MARTINI, adjoint, la présidence de séance.

Mr Gérald MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2023 du budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	226 248.80 €
	Réalisé :	31 458.14 €
	Reste à réaliser :	100 000.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	226 248.80 €
	Réalisé :	226 071.94 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	116 883.00 €
	Réalisé :	104 634.90 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	116 883.00 €
	Réalisé :	109 836.39 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	194 613.80 €
Fonctionnement :	5 201.49 €
Résultat global :	199 815.29 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget assainissement de l'exercice 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

Objet : Budget assainissement : affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget assainissement pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	7 598.19 €
- un excédent reporté de :	7 799.68 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 201.49 €
- un excédent d'investissement de :	194 613.80 €
- un déficit des restes à réaliser de :	100 000.00 €
Soit un besoin de financement de :	94 613.80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT **5 201.49 €**



AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	5 201.49€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	194 613.80 €

Objet : Budget assainissement : vote du budget primitif

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	133 613.80 €
<u>Recettes</u>	233 613.80 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	111 257.00 €
<u>Recettes</u>	111 257.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	233 613.80 € (dont 100 000.00 € de RAR)
Recettes :	233 613.80 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	111 257.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	111 257.00 € (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2024 pour le budget assainissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

Objet : Attribution des subventions budget 2024

Le Maire informe le Conseil Municipale qu'il y a lieu d'attribuer les subventions communales pour l'année 2024.

Nom de l'organisme bénéficiaire	2023	2024
Budget Assainissement	26 000.00 €	23 508.51 €
ADMR	150.00 €	250.00 €
El Condor	100.00 €	
FNACA	100.00 €	100.00 €
La Matinière	100.00 €	100.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	80.00 €	80.00 €
Parents d'élèves	4 000.00 €	4 000.00 €
La Cascade blanche	500.00 €	
Croix Rouge	100.00 €	100.00 €

ACCA	250.00 €	250.00 €
Royans Sport	200.00 €	200.00 €
Lycée Bellevue	100.00 €	
MFR Chatte	200.00 €	200.00 €
MFR Mondy	100.00 €	
La Halle		100.00 €
Collège Benjamin Malossane		200.00 €
Divers à répartir	20.00 €	720.00 €
TOTAL	32 000.00 €	29 808.51 €

Objet : taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs pour les taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que le déplacement des compteurs d'eau à compter du 15/03/2024 comme suit :

ASSAINISSEMENT :

- Maison existante et maison raccordée à un nouveau collecteur communal :
 - 900 € pour un branchement inférieur à 50 mètres (distance entre le réseau public et la limite de propriété), branchement en gravitaire.
 - 20 € par mètre supplémentaire (au-delà du 50ème)
- Maison neuve :
 - 1500 € pour un branchement inférieur à 50 mètres (distance entre le réseau public et la limite de propriété), branchement en gravitaire.
 - 25 € par mètre supplémentaire (au-delà du 50ème)

EAU :

- 1 000 € pour un branchement inférieur à 50 mètres (distance entre le réseau public et la limite de propriété)
- 20 € par mètre supplémentaire (au-delà du 50ème)
- Déplacement d'un compteur d'eau de l'intérieur à l'extérieur : 300 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus pour les taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que le déplacement des compteurs d'eau à compter du 15/03/2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

Objet : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2024 comme suit :

Nature	Taux 2023	Taux proposés pour 2024
Taxe habitation	10.00	10.00
Taxe foncière bâti	30.10	30.10



Taxe foncière non bâti	48.00	48.00
------------------------	--------------	--------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les taux suivants pour 2024 :

Nature	Base imposition prévisionnelle	Taux 2024	Produit attendu
Taxe habitation	58 900	10.00	5 890
Taxe foncière bâti	590 100	30.10	177 620.10
Taxe foncière non bâti	16 600	48.00	7 968

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

Séance levée à 21h30

Le Maire,
Olivier TESTOUD

La secrétaire,
Nathalie CHABAL

